



VILLE DE MONT DE MARSAN

Délibération du Conseil Municipal du 04 novembre 2025

N° DEL2025/11-0254

L'an deux mille vingt-cinq le quatre novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Charles DAYOT, Maire.

Date de la convocation : mardi 28 octobre 2025

Présents :

Charles DAYOT, Marie-Christine BOURDIEU, Farid HEBA, Nathalie GASS, Gilles CHAUVIN, Philippe DE MARNIX, Christophe HOURCADE, Marie-Christine HARAMBAT, Philippe EYRAUD, Jean-Marie BATBY, Jean-Jacques GOURDON, Éliane DARTEYRON, Chantal PLANCHENAU, Jeanine LAMAISSON, Bruno ROUFFIAT, Marie-Pierre GAZO, Nathalie GARCIA, Delphine LEBLANC, Hicham LAMSIKA, Marina BANCON, Mathieu ARA, Pierre MERLET-BONNAN, Mathis CAPDEVILLE, Alain BACHE, Frédéric DUTIN, Céline PIOT, Jean-Noël CAPDEVILLE, Bruno MINDE, Valérie BONNEMAISON

Excusés avec procuration :

Pascale HAURIE a donné pouvoir à Nathalie GASS; Catherine PICQUET a donné pouvoir à Christophe HOURCADE; Claudie BREQUE a donné pouvoir à Charles DAYOT; Geneviève DARRIEUSSECQ a donné pouvoir à Mathieu ARA; Françoise LATRABE a donné pouvoir à Jean-Noël CAPDEVILLE

Absent :

Hervé BAYARD

Secrétaire de séance : Mathis CAPDEVILLE, Conseiller Municipal

Nombre de membres en exercice	35
<u>Présents</u>	<u>29</u>
<u>Pouvoirs</u>	<u>5</u>
<u>Votants</u>	<u>34</u>



FIXATION DES DROITS DE PLACE DES MARCHES POUR L'EXERCICE 2026.

Rapporteur : Hicham LAMSIKA

Comme chaque année, il convient de fixer les droits de place pour le prochain exercice budgétaire.

Pour 2026, il est proposé d'augmenter les tarifs fixés en 2025, comme suit :

NATURE	2025	2026
A - TARIFS DU MARCHÉ SAINT ROCH		
TARIF PAR JOUR ET PAR MÈTRE LINÉAIRE		
Volant par m/l	2,10	2,15
Abonnement trimestriel - 1 marché - le m/l	1,95	2,00
Abonnement trimestriel - 2 marchés - le m/l	1,85	1,90
Abonnement semestriel - 1 marché - le m/l	1,85	1,90
Abonnement semestriel - 2 marchés - le m/l	1,80	1,85
Abonnement annuel - 1 marché - le m/l	1,80	1,85
Abonnement annuel - 2 marchés - le m/l	1,75	1,80
B - TARIFS DU MARCHÉ DE LA TOUSSAINT : Arènes/Saint Roch		
Forfait 1 journée	48,25	48,30
Par jour supplémentaire	24,15	24,20
C - TARIFS DU MARCHÉ DES ARÈNES		
TARIF PAR JOUR ET PAR MÈTRE LINÉAIRE		
Volant par m/l	1,50	1,55
Abonnement trimestriel - le m/l	1,45	1,50
Abonnement semestriel - le m/l	1,40	1,45
Abonnement annuel - le m/l	1,10	1,15
VENTE SPÉCIALE AVEC CAMION PUBLICITAIRE		
Forfait journalier	48,25	48,30
D - TARIF POUR FOIRES AUX LIVRES		
Forfait par jour et par emplacement	46,00	46,05



Il est proposé à l'assemblée de fixer ces tarifs à compter du 1^{er} janvier 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « finances, ressources humaines, affaires générales » en date du 27 octobre 2025,

Vu l'avis de la commission extra-municipale des marchés en date du 28 octobre 2025,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des marchés au titre de l'année 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, Adopté à l'unanimité,

DECIDE DE,

Article 1 - APPROUVER les tarifs ci-dessus, applicables dès le 1^{er} janvier 2026,

Article 2 – AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer toute pièce ou tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Charles DAYOT
Maire de Mont de Marsan

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département ».